



PÔLE DE LA PSYCHIATRIE ET DE L'ACCUEIL MOYENNE ET LONGUE DUREE

Dr Julien GAUTHIER, responsable de pôle – Ariane SEIGNEUR – Christine ROUHIER

Secrétariat de pôle : 03 85 27 52 29 - Fax 03 85 27 59 09

E-Mail : Pole-PSYACCUEILMDLD@ch-macon.fr

Rédacteurs :

Dr DELAY, Dr CHOULY,
Dr MEILLAND, Dr BARBARIN
(Praticiens Hospitaliers)

Date : 22 août 2022

Validation :

Dr GAUTHIER
(chef du pôle PAMLD)

Date : 30 novembre 2022

PROFIL DE POSTE DE PRATICIEN HOSPITALIER ET DE PRATICIENNE HOSPITALIÈRE EN PSYCHIATRIE

Établissement

Centre Hospitalier de Mâcon, Bd Louis Escande, 71000 Mâcon

80 lits d'hospitalisation temps plein, intersectorisés, correspondant à la population du sud de la Saône-et-Loire (secteurs 71G06, 71G07 et 71G08), répartis sur 3 unités classiques (ouverte, fermée, de réhabilitation sociale) et 1 unité de 5 lits, de 72 heures.

2 Centres de Santé Mentale (CMP et CATT), l'un à Mâcon (71G06 et 71G07), l'autre à Paray-le-Monial (71G08).

Spécialité recherchée

DES de psychiatrie.

Compétences complémentaires souhaitées

Du fait de la diversité des missions, toutes les formations complémentaires sont les bienvenues.

Souhaitées :

Expérience en psychiatrie aux urgences d'un centre hospitalier général
Expérience en service d'hospitalisation complète de psychiatrie générale

Position du praticien ou de la praticienne dans la structure

Poste caractérisé par l'inter-sectorisation (secteur 6, 7 et 8).

=> 6 demi-journées sont consacrées à un rôle de consultant :

- au Service d'Accueil des Urgences (SAU) du Centre Hospitalier de Mâcon, et à la ZHTCD.
- à l'Unité d'Observation (UO) du Centre Hospitalier de Mâcon (unité de post-urgence de courte durée de maximum 24 heures).
- pour les « équivalents d'UO », c'est-à-dire les patients et les patientes hospitalisés dans les services de médecine et de chirurgie faute de place à l'UO.
- en Service de Réanimation Polyvalente, médicale ou chirurgicale (SRP1 et SRP2) et en Unité de Soins Intensifs Cardiologiques (USIC).

Le médecin psychiatre est consulté pour donner son avis sur la prise en soins qui reste sous la responsabilité du médecin du service concerné.

Le médecin psychiatrie oriente sur les services de psychiatrie si cela est indiqué.

Des IDE assurent une présence tous les jours de la semaine, du lundi au vendredi, de 9 heures à 19 heures, et interviennent en première ligne.

=> 4 demi-journées sont consacrées à des prises en soins en service ouvert.

Il s'agit de l'entité « troubles de l'humeur » qui comprend un ensemble associant l'Unité de Psychiatrie Libre (UPL), l'Unité de Psychiatrie de 72 heures (UP72), et l'Espace de Soins Psychosensoriels (ESPS).

Le praticien ou la praticienne sera amenée à travailler en priorité à l'UPL, mais sera sollicitée à certaines périodes pour participer aux soins dans les autres unités, principalement l'UP72, dans un esprit de suppléance.

Un service de médecine somatique va consolider son activité auprès des 4 unités d'hospitalisation complètes de psychiatrie à la fin 2022.

Nombre de médecins présents sur les mêmes activités

En incluant ce poste :

- 2 médecins psychiatres au SAU/UO/SRP/USIC
- 3 médecins psychiatres à l'UPL

Les interlocuteurs responsables médicaux des pôles concernés sont :

- pôle PAMLD : docteur Julien GAUTHIER
- pôle Ambulatoire : docteur Francis MAIGROT
- pôle Permanence des Soins : docteur David CLAIR

Statut de recrutement

Poste de praticien hospitalier temps plein.

Poste de praticienne hospitalière temps plein.

Obligation de service de 10 demi-journées hebdomadaires.

Les candidatures de praticien hospitalier et praticienne hospitalière à temps partiel pourront être étudiées.

Caractéristiques des fonctions

1. Organisation de la permanence des soins

Gardes en première partie de nuit en semaine, suivies d'une astreinte opérationnelle pour la deuxième partie de nuit, et pour les samedis et dimanches ; sur le SAU, l'UO et sur les unités de psychiatrie (plus rarement sur les services de médecine et de chirurgie).

Participation à une continuité des soins le samedi matin, sur les unités d'hospitalisation temps plein de psychiatrie.

2. Valences (enseignement ou recherche clinique)

Possibilité de participer à l'enseignement de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers.

Participation à la formation des internes et des IPA.

3. Pas de Modalités particulières d'exercice.

Objectifs et actions

1. Assurer :

- Les interventions aux urgences et en post-urgences.
- La supervision des IDE psychiatriques aux urgences et en post-urgence.
- Les prises en soins en service ouvert.

2. Optimiser :

- Le fonctionnement de l'entité « troubles de l'humeur » (UPL, UP72, ESPS).
- Le parcours patient des usagers de la santé mentale se présentant aux urgences.
- L'information et la déstigmatisation de la santé mentale auprès des collègues non psychiatres aux urgences.
- La qualité et la sécurité des soins, et l'évaluer.

Moyens mis en œuvre

- Articulation entre les unités intra-hospitalières et les structures ambulatoires.
- Intégration de l'UPL dans une entité « Troubles de l'humeur » qui comprend également l'UP72 et l'ESPS.
- Articulation avec l'entité « Psychoses chroniques et hospitalisations sans consentement » qui comprend l'UPC, l'UPRS et les AT.

Conditions de mise en œuvre de la part complémentaire variable de rémunération

Ce poste entre dans le cadre des postes des zones prioritaires.

L'indemnité d'activité sectorielle et de liaison (IASL) est valide sur l'organisation de ce poste.

Possibilité d'obtenir l'indemnité d'engagement service public exclusif (IESPE) et la prime d'engagement de carrière hospitalière (PECH) si le concours PH n'est pas encore passé (cf. modalités d'optention).

Candidature

CV et lettre de motivation à adresser à :

- Direction des affaires médicales : Mr ROME, directeur adjoint (derome@ch-macon.fr)
- Dr GAUTHIER, Chef du pôle PAMLD (jugauthier@ch-macon.fr) et Drs BARBARIN (thbarbarin@ch-macon.fr) et DELAY (erdelay@ch-macon.fr), référents recrutement de la psychiatrie

Adresse postale : CH Mâcon

350, boulevard Louis Escande
71018 MÂCON CEDEX